



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession à la Ville de SAVERNE

Rapport n° CP/2014/285

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession à la Ville de SAVERNE d'une parcelle de terrain, issue du domaine privé du Département et destinée à réaliser la prolongation de la rue Paul Acker.

En vertu d'un emplacement réservé de son PLU, la Ville de SAVERNE se doit d'assurer la prolongation de la rue Paul Acker, en créant notamment une aire de retournement pour les services d'incendie. A ce titre elle sollicite du Département la cession d'une parcelle sise en section 10 n° 477 avec 1, 36 are sur le ban de SAVERNE.

Consultés à cet effet, les services du Département du Bas-Rhin n'ont pas émis d'objections quant à la cession de ce terrain, situé sur la partie arrière de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale, les réserves foncières sur ce site étant suffisantes au projet d'extension des bâtiments, actuellement à l'étude.

La parcelle a été estimée par France Domaine à une valeur vénale de 6 250 € l'are.

La vente pourrait donc s'effectuer sur la base d'un prix de :

6250 € x 1,36 are = 8 500 €.

Le Conseil Municipal de la Ville de SAVERNE s'est prononcé favorablement sur cette acquisition, dans ces conditions, lors de sa séance du 10 février 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

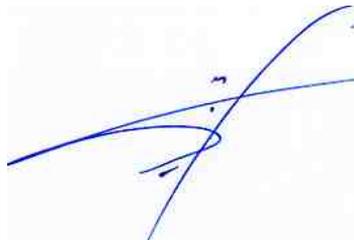
- approuve la cession à la Ville de SAVERNE de la parcelle cadastrée en section 10 n° 477 avec 1, 36 are sur le ban de Saverne, issue du domaine privé du Département et destinée à réaliser la prolongation de la rue Paul Acker à Saverne pour un prix global de 8 500 €, soit 6 250 € l'are,

- dit qu'à la demande de la Ville de SAVERNE, l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle désigne M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL